## Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire

GROUPE PARTOUCHE informe ses actionnaires que son Assemblée Générale mixte se tiendra le mercredi 1er avril 2020 à 10 heures, aux Salons Hoche, 9 avenue Hoche 75008 PARIS.

L'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 24 février 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent également dans le même avis.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée peuvent être consultés sur le site internet de la société **wwww.groupepartouche.com** > Finances > Assemblées générales.

Les documents et renseignements prévus aux articles R. 225-73, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

**INFORMATIONS FINANCIERES**

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com